

PREFECTURE DU VAR
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 22 avril 2014, le préfet du Var a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, relative au projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt (PPRIF) sur le territoire de la commune des Adrets-de-l'Estérel.

La décision d'approbation relève de la compétence du préfet du Var.

Le PPRIF des Adrets-de-l'Estérel s'applique sur l'ensemble du territoire communal. Il a pour objectif d'éviter l'aggravation des risques et de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés.

Le responsable du projet est Préfet du Var - Préfecture du Var - Direction Départementale des Territoires et de la Mer (pôle risques) - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX.

L'enquête publique se déroulera du 12 mai 2014 au 13 juin 2014 (soit 33 jours) en mairie des Adrets-de-l'Estérel.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

Mairie des Adrets-de-l'Estérel
Place de la Mairie – 83600 Les Adrets-de-l'Estérel
lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur, en mairie des Adrets-de-l'Estérel, siège de l'enquête ou par mail à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-adrets-esterel.fr

Madame Élisabeth VARCIN, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle de préfecture (ER), a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, monsieur Albert PENET, Ingénieur en chef de la fonction publique territoriale (ER), en qualité de suppléant. Madame VARCIN recevra personnellement toutes observations et réclamations aux jours et heures ci-dessous mentionnés :

Permanences	Les Adrets-de-l'Estérel
Lundi 12 mai 2014	9 h – 12 h et 14 h – 17 h
Mercredi 21 mai 2014	14 h – 17 h
Mardi 27 mai 2014	9 h – 12 h
Jeudi 5 juin 2014	9 h – 12 h et 14 h – 17 h
Vendredi 13 juin 2014	9 h – 12 h et 14 h – 17 h

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête :

- en mairie des Adrets-de-l'Estérel,
- à la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service aménagement durable,
- en sous-préfecture de Draguignan.

Les informations relatives à cette enquête pourront être consultées sur le site internet de l'État dans le Var à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr>. Le dossier pourra également être consulté à cette adresse pendant la durée de l'enquête.